



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/066

**Aide à la préservation des milieux aquatiques et de la  
biodiversité  
auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne**

**Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde,**

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T. ;

Vu la délibération n° 2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat de demander à l'État et à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

Considérant l'inscription d'une étude d'un plan de gestion pour l'espace naturel de Berdassit au budget principal 2023,

Considérant l'étude arrêtée à 25 710 € HT soit 30 852.00 € TTC, concernant l'étude du plan de gestion de l'espace naturel sur le site de Berdassit.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> - Est autorisé à :

- Demander une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour une étude de plan de gestion du site de Berdassit, estimée à 25 710 € HT.
- D'établir le plan de financement suivant :

Coût de l'étude HT

Etude d'un plan de gestion 25 710 € HT

Financement

- Subvention Départementale 50 % + 1.20 CDS	15 426 €
- Subvention Agence de l'Eau 20 % du montant HT	5 142 €
- Autofinancement	5 142 €
TVA en sus	5 142 €

... / ...

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Blaye, pour contrôle de légalité

A St-Ciers-Sur-Gironde, le 20 juin 2023.

Le Maire,



Pierre CARITAN

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 20 juin 2023

Publié ou notifié le 23 juin 2023

Le Maire

